Cinquante troisième année. - N° 89 A Mercredi 8 et jeudi 9 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1204

02 – AISNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-QUENTIN

Jugement d'ouverture

Date : 26 avril 2019.
Jugement d'extension de liquidation judiciaire.
507 727 154 RCS Saint-Quentin.
PEUGNET (Dorothée Françoise Paulette).
Nom d'usage : CHAUSSADAS.
Activité : Débit de boissons, restauration.
Adresse : 17, route Nationale 2, 02580 Etréaupont.
Date : 26 avril 2019.
Jugement d'extension de liquidation judiciaire.
504 497 207 RCS Saint-Quentin.
SCI LE FOND CHARLOT.
Forme : Société civile immobilière.
Activité : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous les biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social..
Adresse : 17, route Nationale 2, 02580 Etréaupont.
Date : 26 avril 2019.
Jugement d'extension de liquidation judiciaire.
RCS non inscrit.
CHAUSSADAS (Charles).
Activité : Débit de boissons, restauration..
Adresse : 17, route Nationale 2, 02580 Etreaupont.
Complément de jugement : Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de Madame Dorothée Peugnet et Monsieur Charles Chaussadas, à la Sci le fond Charlot, ledit jugement a ordonné la confusion des patrimoines, date de cessation des paiements le 3 février 2011 et confirmant la désignation du liquidateur Selarl Yvon Perin et Jean-Philippe Borkowiak en la personne de Maître Yvon Perin, 4 rue de la 3ème D. I. M. 02100 saint-Quentin. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.